

sion du service civil, il peut très bien expliquer que cet accroissement de personnel ne cadre pas dans ce que, lui, il prévoit au chef des prévisions et des dépenses à venir.

Le sénateur LAMBERT: Quand un ministère veut présenter à la Commission du service civil une demande d'accroissement de personnel, y a-t-il un fonctionnaire en particulier, j'ai toujours cru que ce serait le sous-ministre, qui soit principalement responsable des recommandations à cette fin avant qu'elles soient présentées au Conseil du Trésor?

M. DEUTSCH: Monsieur, pour toute proposition déposée devant le Conseil du Trésor, le responsable est un ministre.

Le sénateur LAMBERT: Ah! bon.

M. DEUTSCH: Toute question déposée devant le Conseil du Trésor par un ministère l'est sur la recommandation d'un ministre, quoiqu'en certains cas, très limités d'ailleurs, les ministres puissent laisser à leurs sous-ministres le soin de certaines questions de routine. En théorie, toutes les recommandations présentées au Conseil viennent d'un ministre.

Le sénateur LAMBERT: J'entends bien qu'officiellement elles doivent avoir la sanction du ministre. Mais vous avez spécifié que des représentants du ministère se présentaient devant la Commission du service civil pour leur exposer le cas. Or, parmi ces fonctionnaires, s'en trouve-t-il un qui soit directement responsable au ministre et qui le représente officiellement? Ne serait-ce pas le sous-ministre?

M. DEUTSCH: Je crois, pour ce qui est de la Commission du service civil, que cette personne responsable serait le sous-ministre.

Le sénateur LAMBERT: Mais en dernière analyse, la responsabilité revient au ministre?

M. DEUTSCH: Oui. Le sous-ministre lui-même est responsable au ministre.

Le sénateur TURGEON: Si un ministère veut engager des employés à titre temporaire doit-il s'adresser à la Commission du service civil?

M. DEUTSCH: Si ce genre d'emploi est régi par la Loi sur le service civil, oui, il le doit.

Le PRÉSIDENT: En pratique, une fois que la Commission du service civil a accordé sa recommandation et est prête à certifier que le besoin qu'on a de cet emploi est authentique, une fois qu'elle a annoncé l'emploi, arrive-t-il de fait, que le Conseil du Trésor, quand il est saisi à son tour de la demande, y fasse quelque changement? Il n'en faisait rien dans mon temps, cela je peux le dire.

M. DEUTSCH: Il approuvait automatiquement?

Le PRÉSIDENT: Il se reposait sur la décision de la Commission du service civil. Si la Commission du service civil disait qu'il fallait remplir tel emploi, le Conseil l'approuvait plus ou moins automatiquement.

M. DEUTSCH: Pour ma part, sénateur, mon expérience est tout autre.

Le PRÉSIDENT: Les choses peuvent avoir changé depuis l'inauguration du nouveau système, M. Deutsch. Je parlais de l'ancien.

M. DEUTSCH: La loi confère le droit au Conseil du Trésor...

Le PRÉSIDENT: Il n'y a aucun doute là-dessus.

M. DEUTSCH: ...d'accepter ou de refuser ces recommandations; et il lui arrive de les refuser.

Le sénateur ROSS: Je crois que vous avez dit l'autre jour que si un montant avait été voté pour des travaux publics et que par la suite le ministre jugeait préférable d'exécuter plutôt d'autres travaux approuvés, il n'était générale-